CHU Poitiers

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Remplacement de deux Compresseurs Blanchisserie Hospitalière

sur le site de Beaubâton

DESCRIPTION DES TRAVAUX

CAHIER DES **C**LAUSES **T**ECHNIQUES **P**ARTICULIERES

SOMMAIRE

1. Objet du marché 3

2. Liste des équipements à fournir et installer 3

3. Prestations incluses 3

4. Exclusions 3

5. Modalités de livraison et d'installation 4

6. Garanties 4

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'une station d'air comprimé complète, incluant les équipements et accessoires listés ci-dessous, à l'exclusion des éléments mentionnés en fin de document.

2. Liste des équipements à fournir et installer

Équipements à fournir

Désignation	Quantité	Caractéristiques techniques
Compresseurs	2	22 kW, type L22RS, marque COMPAIR ou techniquement équivalent, avec échangeur intégré
Cuve galvanisée	1	500 L, équipée de manomètre et soupape (remplacement de la cuve actuelle non conforme)
Sécheur	1	Surdimensionné de 80 % (lié aux températures ambiantes), avec 2 filtres
Isolation des gaines	1	Isolation thermique des gaines d'air comprimé
Unité de traitement des condensats	1	Adaptée au débit de la station

3. Prestations incluses

- **Fourniture** : Livraison des équipements neufs, conformes aux normes en vigueur.
- **Installation** : Mise en place et raccordement des équipements entre eux.
- **Mise en service** : Vérification du bon fonctionnement de l'ensemble de la station.
- **Conformité** : Respect des normes de sécurité et des réglementations locales.

4. Exclusions

Les prestations suivantes **ne sont pas incluses** dans le marché :

- Déchargement des équipements sur site.
- Alimentation électrique (câble de 4 m, protection 4G16, disjoncteur courbe D 63 A).

5. Modalités de livraison et d'installation

- **Lieu d'installation** : A préciser dans le mémoire Technique
- **Délai de livraison** : A préciser dans le mémoire Technique
- **Délai d'installation** : A préciser dans le mémoire Technique

6. Garanties

- Garantie minimale de 24 mois sur les équipements et les prestations.
- Garantie de conformité et de bon fonctionnement.